



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

21 juin 2024

Crue du Rhône et des cours d'eau latéraux

Passage au niveau d'alarme et situation particulière décrétée

Les précipitations tombées depuis jeudi ainsi que la fonte des neiges et la saturation des sols ont conduit l'Organe cantonal de conduite (OCC) à passer du niveau d'alerte au niveau d'alarme pour le Rhône et les cours d'eau latéraux dans tout le canton. Ceci implique notamment de renforcer le dispositif de surveillance et de se préparer activement à prendre des mesures. Les états-majors de conduite poursuivent ainsi l'observation des cours d'eau et se tiennent prêts à agir en fonction de l'évolution de la situation et évacuer si nécessaire. Des évacuations ponctuelles sont en cours. Des débordements et des laves torrentielles se sont produites le long de cours d'eau latéraux. Le pic de crue du Rhône est attendu entre la fin d'après-midi et la soirée de vendredi. Afin de pouvoir agir rapidement en cas de besoin, le Conseil d'Etat a, par ailleurs, décidé de déclarer la situation particulière. L'OCC rappelle à la population de ne pas s'approcher des cours d'eau, de ne pas stationner sur les ponts, de limiter ses déplacements, de renoncer à filmer ou photographier les événements et de se conformer strictement aux ordres des autorités. La situation est suivie et analysée en continu.

Un front pluvio-orageux traverse le Valais depuis jeudi. De plus, la fonte des neiges, les sols saturés en eau et les orages attendus conduisent à une hausse significative des débits du Rhône et des cours d'eau latéraux. Plusieurs débordements et des laves torrentielles ont eu lieu le long de cours d'eau latéraux, comme par exemple dans la région de Zermatt, du Val d'Anniviers ou d'Evolène. D'autres événements de ce type sont encore attendus. Selon le modèle de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), le danger de crue du Rhône est passé en degré 4. En fonction des prévisions météorologiques, le pic de la crue du Rhône est attendu entre la fin d'après-midi et la soirée de vendredi.

Au vu de la situation et de son évolution, l'Organe cantonal a décidé de passer d'un niveau d'alerte à un niveau d'alarme Rhône et cours d'eau latéraux pour tout le canton. Ceci implique notamment de renforcer le dispositif de surveillance et de se préparer activement à prendre des mesures. En ce sens, les états-majors de conduite poursuivent l'observation des cours d'eau et se tiennent prêts à agir en fonction de l'évolution de la situation et évacuer si nécessaire. Des évacuations ponctuelles sont d'ailleurs déjà en cours.

Le Conseil d'Etat a également décidé de déclarer la situation particulière et de déléguer la subordination de l'OCC au chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, Frédéric Favre. La situation particulière permet de concentrer plusieurs moyens d'intervention, en sus des moyens ordinaires.

L'OCC recommande à la population de :

- Limiter les déplacements
- Ne pas s'approcher des cours d'eau



- Ne pas stationner sur les ponts
- Ne pas naviguer sur le Rhône et à l'embouchure du lac Léman
- Renoncer à filmer ou photographier les événements
- Se conformer strictement aux ordres des autorités

L'Organe cantonal de conduite analyse la situation en continu.

Personne de contact

Raphaël Mayoraz, chef du Service des dangers naturels, 079 247 25 57